

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cassandra Thibault-Gagnon

<https://www.cadre21.org/membres/fe17ef37b7f477f94c6ef6f0>

Date d'obtention : 2022-01-14 20:30:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'une méthode permettant aux différents partenaires d'intervenir de façon uniforme et efficace auprès des jeunes vivant des situations avec les sextos. et ce, dans le but de réduire les impacts négatifs chez les jeunes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Toujours me référer aux outils et aux protocoles mis en place dans mon milieu, dans le but de faire des interventions efficaces.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Suivre les étapes du protocole SEXTOS.

Ne jamais demander à voir les images en question.

Toujours me questionner à savoir si je suis face à un acte malveillant ou impulsif.